

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Actuellement les cantinières, les cantinières responsables, les femmes de service et les surveillantes de cantine perçoivent respectivement un salaire de

- 21 196 Frs brut, soit 16 254 Frs net
- 24 196 Frs brut, soit 19 059 Frs net
- 17 000 Frs brut, soit 15 895 Frs net
- 15 565 Frs brut, soit 10 989 Frs net

Compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, il serait souhaitable de relever leur salaire de :

- 1 345 Frs brut, soit 1 258 Frs net, pour les cantinières et les cantinières responsables ;
- 4 000 Frs brut, soit 1 295 Frs net ;
- 628 Frs brut, soit 588 Frs net.

Les nouveaux salaires applicables à compter du 1er Juillet seraient :

- pour les cantinières :
 - . 21 344 Frs brut, soit 17 512 Frs net (pour 5 H 20 de travail par jour) ;
- pour les cantinières responsables :
 - . 24 344 Frs brut, soit 20 317 Frs net (pour 5 H 20 de travail par jour).

L'incidence budgétaire mensuelle serait de 500 340 Frs (y compris les charges sociales), imputable au chapitre 943, article 611.

- pour les femmes de service :
 - . 20 999 Frs brut, soit 17 190 Frs net (pour 5 H 15 de travail par jour).

L'incidence budgétaire mensuelle serait de 480 000 Frs (y compris les charges sociales), imputable au chapitre 943, article 611.

- pour les surveillantes de cantine :
 - . 14 996 Frs brut, soit 11 577 Frs net (pour 3 H 45 de travail par jour).

L'incidence budgétaire mensuelle serait de 100 480 Frs (y compris les charges sociales), et imputable au Chapitre 459, article 615.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, la Commission des Finances a donné l'avis suivant :

" Après avoir constaté que le salaire actuel des surveillantes cantinières
" chefs cantinières et femmes de service est très largement supérieur au MIC, si
" l'on tient compte du nombre d'heures effectivement travaillées, la Commission
" des Finances propose, cependant, une augmentation nette de :
" - 1 258 Frs pour les cantinières ;
" - 1 295 Frs pour les femmes de service ;
" - 588 Frs pour les surveillantes de cantine ;
" afin que les employées concernées puissent faire face à l'augmentation du coût
" de la vie."

Je dois quand même rappeler que ces cantinières travaillent 175 jours par an. Néanmoins, pour faciliter la gestion de leurs budgets, nous avons réparti leurs traitements annuels sur 12 mois, de manière à ce qu'elles aient un salaire mensuel pendant toute l'année.

Je dois profiter de cette occasion pour vous dire ici combien nous avons à nous féliciter du travail excellent de nos cantinières, si l'on considère qu'au cours de l'année, nous servons 25 000 repas, tous les jours. C'est là un travail considérable et, je pense qu'il y a lieu de leur voter des félicitations, dans ce sens qu'il devrait y avoir normalement plus d'incidents et, compte tenu du peu d'incidents, nous voyons que c'est un service qui marche bien.

Je vous demande, également, de voter des félicitations au gestionnaire des cantines scolaires et à tout le personnel du bureau chargé du personnel et de l'approvisionnement.

(applaudissements-).

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.